

Et attendu que le dixième jour de mai en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-huit, le Très Honorable Sir Frédéric Temple, comte de Dufferin, Notre Gouverneur-Général du Canada, a réservé certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, intitulés respectivement chapitre 13, "Acte pour faire droit à Hugh Hunter," chapitre 25, "Acte pour faire droit à Victoria Elizabeth Lyon," chapitre 14, "Acte pour faire droit à George Frothingham Johnston;" pour la signification de Notre bon plaisir sur iceux.

Et attendu que les dits bills ainsi réservés comme susdit Nous ont été soumis en Conseil, à Notre Cour à Windsor, le vingt-neuvième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit; et qu'il Nous a plu là et alors, par et de l'avis de Notre Conseil Privé, en conformité du dit acte, et dans l'exercice des pouvoirs à Nous réservés comme susdit, de donner Notre sanction aux dits bills:

SACHEZ maintenant par ces présentes que les dits bills intitulés respectivement chapitre 13 "Acte pour faire droit à Hugh Hunter," chapitre 25 "Acte pour faire droit à Victoria Elizabeth Lyon," et chapitre 14 "Acte pour faire droit à George Frothingham Johnston," ont reçu Notre sanction en Conseil.

De tout ce que dessus Nos féaux sujets et tous autres qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour d'AOUT dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,
R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.